

DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE DE LA DE LA MISSION D'OBSERVATION ÉLECTORALE DE LA SADC (SEOM) LUE PAR SON EXCELLENCE DR. AMANI ABEID KARUME, ANCIEN PRÉSIDENT DU ZANZIBAR ET CHEF DE LA SEOM

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES, PARLEMENTAIRES ET PROVINCIALES TENUES EN RÉPUBLIQUE DU MOZAMBIQUE

RADISSON BLU HOTEL, MAPUTO
11 OCTOBRE 2024

Votre Excellence Bornito de Sousa Baltazar Diogo, ancien Vice-président de la République d'Angola et Chef de la mission d'observation électorale de l'Union africaine en République du Mozambique ;

Honorable Dr. Kenny Anthony, ancien premier ministre de Sainte-Lucie et chef du groupe d'observateurs du Commonwealth auprès de la République du Mozambique ;

M. Joao Gomes Cravinho, ancien ministre des affaires étrangères du Portugal et Chef de la mission d'observation électorale de la Communauté des pays de langue portugaise auprès de la République du Mozambique ;

Honorable juge Manuel Pereira da Silva, Président de la Commission nationale électorale (CNE) de l'Angola et Chef de la mission d'observation des élections du Forum des commissions électorales (FCE) en République du Mozambique ;

Distingués membres de la Troïka de l'Organe de la SADC ;

Distingués représentants du gouvernement de la République de Mozambique ;

Son Excellence Elias Magosi, Secrétaire exécutif de la SADC :

Président et représentants de la Commission nationale électorale (CNE) et du Secrétariat technique de l'administration électorale (STAE) ;

Distingués Représentants des missions internationales d'observation électorale ;

Excellences, Chefs et représentants des missions diplomatiques accréditées auprès de la République du Mozambique ;

Membres du Conseil consultatif électoral de la SADC ;

Observateurs électoraux de la SADC;

Les représentants des observateurs locaux des élections ;

Chefs religieux et membres de la société civile ;

Mesdames et messieurs membres de la presse ;

Distingués invités;

Mesdames et Messieurs.

1. INTRODUCTION

Au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et conformément au mandat confié par Son Excellence Dr. Samia Suluhu Hassan, Présidente de la République Unie de Tanzanie et Présidente de l'Organe de la SADC sur la coopération en matière de politique, défense et sécurité, j'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue à cet événement important que représente la publication de la Déclaration préliminaire de la Mission d'observation électorale de la SADC (SEOM) sur le déroulement des élections présidentielles, législatives et provinciales tenues le 09 octobre 2024 en République du Mozambique. En ma qualité de Chef de mission, je suis soutenu par les représentants des Républiques du Malawi et de la Zambie, qui sont membres de la Troïka de l'Organe de la SADC.

La Mission compte au total cinquante-trois observateurs (53) issus de dix États membres de la SADC, à savoir le Royaume d'Eswatini, les Républiques d'Angola, du Botswana, du Malawi, de la Namibie, de l'Afrique du Sud, de la Zambie, du Zimbabwe, de la République démocratique du Congo et de la République-Unie de Tanzanie. Ces observateurs ont été déployés dans les onze provinces (11) de la République du Mozambique. La Mission a observé les élections présidentielles, législatives et provinciales conformément aux principes et lignes directrices régissant le déroulement des élections démocratiques de la SADC (2021) et aux lois de la République du Mozambique.

Dans le cadre de son mandat, la mission a rencontré les parties prenantes au Mozambique, notamment les organes d'administration des élections, à savoir: la Commission électorale nationale (CNE) et le Secrétariat technique chargé de l'administration des élections (STAE), le gouvernement du Mozambique (ministère des affaires étrangères et de la coopération et bureau du procureur général), les chefs et représentants des missions diplomatiques accréditées auprès de la République du Mozambique, les partis politiques, la société civile, les organisations confessionnelles, les organismes professionnels, le monde universitaire, la jeunesse et les médias.

Le présent rapport préliminaire couvre l'observation effectuée par la Mission du processus pré-électoral, la journée du vote et du dépouillement. Le rapport final couvrira nos observations sur les processus post-électoraux, y compris la gestion et l'annonce des résultats.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX RÉSULTATS

- + le règlement des litiges électoraux et les changements apportés à la conception des urnes à des fins de transparence et d'atténuation des irrégularités. En dépit de l'intention positive qui sous-tend les amendements, la mission estime que ces derniers ont été apportés tardivement dans le processus électoral, en particulier alors que les campagnes électorales avaient déjà commencé. Ce point de vue a été partagé par les parties prenantes dans l'ensemble du pays. Les amendements tardifs apportés à la loi électorale ont posé certains problèmes, notamment le fait que toutes les parties prenantes, y compris les partis politiques, les organes d'administration des élections et les autorités chargées de l'application de la loi, ont besoin du temps nécessaire à la bonne compréhension et à l'intériorisation des implications de cette nouvelle loi. Par ailleurs, notre Mission a été informée que les changements concernant la conception des urnes sont intervenus alors qu'elles avaient déjà été achetées aux fins de ces élections.
- (b) Au total, 17 169 239 personnes, dont 333 839 Mozambicains de la diaspora, se sont inscrites sur les listes électorales en vue de voter le 9 octobre 2024, dont 8

892 848 femmes (51,79 %) et 8 276 391 hommes (48,2 %). Ce chiffre dépasse l'objectif initial que les organes d'administration des élections s'étaient fixé en matière d'inscription des électeurs, et il convient de féliciter les organes d'administration des élections pour les efforts qu'ils ont déployés à cet égard. La mission a toutefois noté que certaines parties prenantes avaient l'impression que le nombre de personnes inscrites sur les listes électorales était supérieur au nombre d'électeurs éligibles. La Mission a noté que la plupart de ces perceptions reposaient sur une mauvaise compréhension de la communication concernant la population ciblée et le nombre total d'électeurs éligibles. La Mission a également noté les préoccupations exprimées par certaines parties prenantes quant à la nécessité d'accorder plus de temps aux électeurs pour leur permettre de vérifier leur inscription sur les listes électorales.

(i) Représentation selon le genre

Notre Mission se félicite du fait que le Mozambique se classe assez bien dans les évaluations régionales et mondiales de la représentation des femmes à des postes politiques électifs, en particulier au parlement, et par conséquent au gouvernement. Dans ce cas, et conformément au protocole de la SADC sur le genre et le développement, tel que relevé dans l'article 11.3.3 des principes et lignes directrices de la SADC régissant la tenue d'élections démocratiques, le Mozambique s'efforce de parvenir à la parité hommes-femmes à des postes décisionnels. Toutefois, notre Mission tient à préciser que les progrès réalisés par le Mozambique dans ce domaine sont en grande partie dus à la politique d'un parti politique qui met en œuvre le « système de liste zébrée », selon lequel les listes des partis alternent les candidats masculins et féminins, ce qui permet d'obtenir une représentation équilibrée des hommes et des femmes.

(ii) Couverture médiatique en général

À l'exception de quelques partis politiques, notre mission a pris note de l'évaluation positive des médias, en particulier de la manière dont les médias publics ont couvert le processus électoral. Les parties prenantes ont estimé que, contrairement aux cycles électoraux précédents, les médias publics se sont efforcés d'assurer une couverture impartiale des opinions politiques et des partis politiques concurrents.

Au cours de la journée du scrutin, la Mission d'observation électorale de la SADC a été satisfaite de la tolérance dont ont fait preuve toutes les autorités concernées en accordant aux médias l'accès aux bureaux de vote, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, afin de couvrir le déroulement des événements. La mission a constaté que des entretiens étaient menés à l'extérieur des bureaux de vote et que le dépouillement se déroulait à l'intérieur des bureaux de vote.

À l'instar d'autres pays, les médias sociaux constituent à la fois une chance et un défi dans le processus électoral au Mozambique. Il reste encore beaucoup à faire pour tirer parti des aspects positifs des médias sociaux et atténuer leurs aspects négatifs dans le but d'améliorer la tenue d'élections démocratiques.

3. OBSERVATIONS SUR LE JOUR DU SCRUTIN

Le Mission d'observation électorale de la SADC (SEOM) a constaté les aspects essentiels suivants dans les 288 bureaux de vote qu'elle a visités :

- (i) Le climat qui régnait à l'extérieur du bureau de vote était calme, ordonné et pacifique dans tous les bureaux de vote et la police en uniforme était discrètement visible et professionnelle dans tous les bureaux de vote.
- (ii) Nos observateurs ont pu accéder librement à tous les bureaux de vote.
- (iii) 95 % des bureaux de vote étaient exempts de matériel de campagne ou d'activités de campagne visibles.
- (iv) 99% des bureaux de vote observés ont ouvert à l'heure, à l'exception d'un bureau de vote situé dans la province de Cabo Delgado, qui a ouvert avec 15 minutes de retard en raison de l'arrivée tardive du personnel électoral et du matériel.
- (v) Du matériel d'éducation des électeurs, tel que des affiches, a été placé à l'extérieur de tous les bureaux de vote. Le vote a duré en moyenne 3 à 5 minutes pour chaque électeur.
- (vi) Tout le matériel électoral essentiel, disponible en quantité suffisante, était disponible dans tous les bureaux de vote observés à l'ouverture des bureaux et pendant le déroulement du scrutin.
- (vii) Le registre des électeurs était affiché à l'extérieur dans 61% des bureaux de vote observés.
- (viii) 92% des bureaux de vote observés étaient accessibles aux électeurs handicapés, aux personnes âgées et aux femmes enceintes. Toutefois, 8 % des bureaux de vote observés n'étaient pas accessibles aux électeurs handicapés, certains d'entre eux étant situés au-dessus du rez-dechaussée.
- (ix) Le processus de vote s'est déroulé de manière ordonnée dans 99 % des bureaux de vote observés, à l'exception d'un mauvais contrôle de la foule dans le 1 % restant des bureaux de vote observés.
- (x) Tous les électeurs ont été autorisés à voter, sauf dans quatre cas dans la ville de Tete, où les électeurs n'ont pas été autorisés à voter, au motif qu'ils se trouvaient dans le mauvais bureau de vote.
- (xi) Les femmes représentaient 64% des fonctionnaires électoraux, 39% des observateurs citoyens et 42% des agents des partis politiques.
- (xii) Toutes les urnes des bureaux de vote observés sont restées verrouillées et/ou scellées. Dans certains bureaux de vote, l'emplacement des urnes n'a pas permis aux électeurs qui votaient et à ceux qui recevaient des conseils sur le processus de vote de le faire sans heurt.
- (xiii) 39% des bureaux de vote observés n'ont pas fermé à l'heure, c'est-à-dire à 18h00, car des électeurs étaient encore dans la file d'attente, et le vote s'est poursuivi jusqu'à 18h30, afin de permettre aux personnes dans la file d'attente de voter.
- (xiv) Toutes les procédures de clôture ont été respectées dans tous les bureaux de vote.
- (xv) Les membres du personnel électoral se sont comportés de manière courtoise et professionnelle, et tous les bureaux de vote disposaient d'une

signalisation appropriée permettant d'orienter les électeurs vers la bonne salle de vote.

4. MEILLEURES PRATIQUES

À ce stade, la mission félicite la Commission nationale électorale (CNE), le Secrétariat technique chargé de l'administration des élections (STAE) et le gouvernement du Mozambique pour avoir mis en place les meilleures pratiques suivantes :

- (a) Permettre aux citoyens mozambicains de la diaspora de s'inscrire sur les listes électorales et faciliter le vote de ces citoyens ; et
- (b) Assurer que les femmes représentent plus de la moitié du personnel électoral, de manière à excéder le seuil fixé à l'article 11.3.3 des principes et lignes directrices de la SADC régissant les élections démocratiques.

5. RECOMMANDATIONS EN VUE DE L'AMÉLIORATION DU PROCESSUS ÉLECTORAL

À ce stade, permettez-moi de rappeler que la Mission d'observation électorale de la SADC (SEOM) poursuit le processus d'observation électorale dans la phase post-électorale. Ainsi, la Mission ne rendra pas de recommandations ou de conclusions détaillées sur l'élection à ce stade. Toutefois, la Mission a identifié les domaines suivants du processus et du système électoral que les parties prenantes concernées peuvent envisager d'améliorer :

(a) Loi électorale et système électoral

- (i) Conformément à l'article 5.1.3 sur les principes et lignes directrices de la SADC régissant la conduite d'élections démocratiques, le Mozambique est invité à revoir la composition des organes d'administration des élections afin de rendre professionnelles ces institutions électorales essentielles sur la base de l'impartialité, tout en conservant l'inclusion des organisations de la société civile.
- (ii) Le pouvoir exécutif et le parlement sont invités à veiller à ce que les réformes de la loi électorale soient adoptées au début du cycle électoral afin d'éviter l'introduction de réformes électorales à la veille des élections ; et
- (iii) Les partis politiques qui ne l'ont pas encore fait sont invités à adopter le système de la « liste zébrée » dans leurs listes afin d'assurer une parité hommes-femmes à tous les niveaux des élections.

(b) Gestion du processus électoral

Les organes d'administration des élections sont invités à encourager autorités gouvernementales au niveau national et locale à veiller à ce que tous les bureaux de vote soient accessibles aux personnes handicapées.

6. CONCLUSION

En conclusion, la Mission d'observation électorale de la SADC a relevé que les phases pré-électorales et de vote des élections présidentielles, parlementaires et provinciales de 2024 ont été organisées de manière professionnelle, et se sont déroulées dans un climat apaisé, pacifique et libre. La Mission a apprécié à sa juste valeur la patience et la résistance des habitants de la province de Cabo Delgado, qui se sont rendus aux urnes en dépit de la menace terroriste qui pèse sur certains des districts touchés de cette province.

La Mission félicite également le peuple mozambicain qui a fait preuve de maturité politique, d'un esprit de tolérance et de sérénité tout au long de cette période électorale. En cas de litiges électoraux, la Mission appelle tous les candidats à soumettre leurs préoccupations au moyen des mécanismes et processus juridiques établis. La Mission invite toutes les parties prenantes à demeurer calmes et à attendre que les organes d'administration des élections et les autres institutions concernées finalisent les processus de gestion et d'annonce des résultats. La Mission invite en outre toutes les parties prenantes à continuer à diffuser des messages porteurs de paix, de tolérance et de tranquillité sur toutes les plateformes disponibles, à mesure que le pays avance dans la phase post-électorale.

Conformément aux Principes et Lignes directrices de la SADC régissant la conduite d'élections démocratiques (2021), notre rapport final sera publié dans un délai de 30 jours à compter de la présente déclaration préliminaire. En vertu de ces lignes directrices, nos observateurs à long terme resteront sur le terrain et poursuivront l'observation de la situation post-électorale jusqu'au 20 octobre 2024. Le Conseil consultatif des élections de la SADC (SEAC) reviendra le moment venu, afin de procéder à une évaluation postélectorale dans le but de déterminer dans quelle mesure les recommandations de la SEOM ont été mises en œuvre et la nature du soutien, le cas échéant, que l'État membre organisant les élections peut requérir de la part de la SADC, aux fins de la mise en œuvre de ces recommandations.

Thank you very much Muito Obrigado Merci beaucoup Asante Sana